

Extrait du site UGTG.org



url :À http://ugtg.org/article_2338.html

Gwadeloup Terre de Ministres, MEN.... FOUT NOU NI CHANS !!

- Expressions - Tracts -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 19 dÃ©cembre 2017

Mis Ã jour le : mardi 19 dÃ©cembre 2017

UGTG.org

Depuis quelques temps, la Guadeloupe ne compte pas une seule semaine sans une visite ministérielle.

Vous l'avez tous compris : **Nou pa ni dlo, nou pa ni tranpò, nou pa ni travay, nou pa ni lopital, lavi chè, timoun annou an lari-la, ayen pa kay, Alòs, yo désidé ban nou minis maten, midi é swa pou di nou : « Je ne vous laisserai pas tomber ».**

C'est donc au tour du ministre du travail de passer ovantratè isidan. Elle présidera une réunion du CREFOP spécialement convoquée pour elle mardi soir pour vendredi matin, suivant un ordre du jour non préparé, sans documentation et cela afin de faire le beau devant Madame la Ministre. **On lè, fo nou arété fè jé pou yo pran NOU o séryé.**

Elle doit également rencontrer élus, préfet et MEDEF afin de consolider le fameux plan jeunes, soit disant créateur d'emploi.

Pour rappel :

Cette convention a été négociée avec Mmes BOREL-LINCERTIN, PAU-LANGEVIN (Ministre des outre-mer) et MM. Victorin LUREL (député), Jacques BILLANT (préfet) et Bruno BLANDIN (président du MEDEF) ; et cela dans le plus grand secret car aucun syndicat ouvrier n'a eu connaissance de cette « négociation » ou plutôt de cette escroquerie.

Ce dispositif, entièrement financé et accompagné par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, devait permettre le recrutement durable de jeunes MAIS SURTOUT en octroyant aux entreprises :

Le financement de l'intégralité des charges par l'argent public, jusqu'à 2,5 fois le SMIC.

- La prise en charge totale par l'Etat et la Région de la formation des salariés ;

- Le pilotage du dispositif qui est assuré par une structure « Initiative Guadeloupe » dirigé par le patronat.

L'employeur, quant à lui, n'a aucune obligation d'emploi pérenne. Il est libre d'embaucher qui il veut, pour la durée qu'il souhaite, suivant le salaire qu'il a déterminé, utilisant ainsi les travailleurs comme de véritables mouchoirs jetables. D'ailleurs, dans la convention, l'engagement du MEDEF se limite à « mobiliser les entreprises ».

Autrement dit, il n'y a aucune obligation pour les employeurs et pourtant il s'agit d'utilisation de fonds publics.

Dès lors, on comprend bien l'augmentation des licenciements de salariés anciens pour embaucher des jeunes sous-payés, sans accords de branche, sans convention collective dans le but de réduire la masse salariale et de détruire les acquis sociaux. C'est ce permis de tuer que les ordonnances MACRON ont renforcé. **MEDEF ka ri. I kontan.**

L'UGTG REAFFIRME QU'IL S'AGIT D'UN DISPOSITIF DESTINE A FOURNIR AUX EMPLOYEURS UNE MAIN D'OEUVRE GRATUITE, LEUR PERMETTANT DE SE REMPLIR LES POCHE AVEC L'ARGENT PUBLIC, SUR LE DOS DES JEUNES CHOMEURS DE GUADELOUPE TOUT EN DETRUISANT LES ACQUIS SOCIAUX. L'UGTG EXIGE LA MISE EN RUVRE D'UN VERITABLE PLAN D'URGENCE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION DES

JEUNES TEL QUE DEFINI DANS LE PROTOCOLE LKP DU 04 MARS 2009 ;

LAS KOUYONNÉ NOU - RESPEKTÉ GWADLOUPÉYEN

Lapwent, 14.12.2017